

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE DONNENHEIM

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2008

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 mai 2008
- Aménagement du verger
- Extension du cimetière
- Heures supplémentaires « Poste secrétariat »
- Embauche d'un ouvrier communale (travaux de maintenance et nettoyage des locaux)
- Déménagement final de l'ancienne mairie
- Mise à disposition de l'ancienne mairie (Ecole)
- Informations diverses

Sous la présidence de M Guy REPP, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

M. REPP Guy, M. BOCCAGE Jean-René, M. GRASS Marc, Mme DAVID-ROESCH Christine, Mme OTT-LELLIG Véronique, M. GILLIG André, M. RIVAUD Benjamin, M. SCHISSELE Stéphane, M. RITLENG Daniel, Mme HASE-TARIANT Brigitte

Absents excusés : M. KAPPS Christophe donne pouvoir à M. REPP Guy

Monsieur le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- **Facture du paysagiste à imputer en investissement**

- **Approbation du compte rendu du 13 mai 2008**

Le compte rendu du 13 mai 2008 est approuvé à l'unanimité.

- **Aménagement du verger**

Les travaux débiteront début juillet 2008 comme convenu avec Monsieur MUTZIG. Monsieur BOCCAGE présente un avenant de Monsieur MUTZIG pour la découpe du muret (permettant de mieux voir la mairie en venant de la rue du village) ainsi que l'aménagement devant la mairie pour un montant total de 3 133,98 HT.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- de réaliser les travaux sauf la découpe du mur
- d'autoriser le maire à passer commande
- d'autoriser le Maire à payer la facture

- **Extension du cimetière**

Monsieur le maire présente les éléments actuels du dossier extension du cimetière. Concernant l'échange de terrain avec Madame et Monsieur Gardebien, une promesse verbale a été donnée, l'échange de terrain avec un achat complémentaire dit « soulte » sera réalisé par la commune, les conditions de cet échange sont :

- Agrandissement du cimetière pour 3 rangées de tombes supplémentaires
- Alignement de la limite parcellaire

L'échange et l'achat de terrain par la commune pourra être réalisé après l'établissement d'un Procès Verbal d'Arpentage. Madame et Monsieur Gardebien ainsi que le Maire seront présents lorsque le géomètre se rendra sur le site afin de finaliser concrètement ce projet.

Concernant les frais à engager, les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

Concernant le prix du terrain à acheter par la commune, les estimations du prix de vente sont de l'ordre de 17 000 Euros l'are.

Concernant la clôture, elle sera mise en place par la commune aux frais de celle-ci.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'autoriser :

- le Maire à passer commande auprès du Cabinet Expert Géomètre SONNTAG et à payer les frais pour l'établissement du Procès Verbal d'Arpentage concernant le cimetière.
- le Maire à passer commande auprès de Maître SALAVERT Notaire à Brumath et à payer les frais pour l'établissement des actes notariés concernant l'extension du cimetière.
- le Maire à demander aux services fiscaux du domaine une évaluation des prix du terrain cadastré : Section 1 parcelle 48.

- **Heures supplémentaires « Poste secrétariat »**

Monsieur le Maire explique que l'exécution d'heures supplémentaires effectuées par des agents territoriaux est à soumettre au Conseil Municipal.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'autoriser jusqu'à concurrence de 30 heures annuelles l'exécution d'heures supplémentaires par Madame Chantal Schott secrétaire de mairie de Donnenheim

- **Embauche d'un ouvrier communale (travaux de maintenance et nettoyage des locaux)**

Suite à la démission de l'ouvrier communal M. BONANNI Christian, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe devant effectuer l'entretien des espaces verts, du domaine public de la commune et des immeubles communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- La création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique 2^{ème} classe, non titulaire, à compter du 1^{er} juillet 2008, avec une durée de service afférente à cet emploi fixée à 8 heures
- Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 portant disposition statutaire relative à la Fonction Publique Territoriale.

8 voix pour et 3 voix contre

- **Déménagement final de l'ancienne mairie**

Le rendez vous est fixé au samedi matin 28 juin 2008 à 08 heures. Les membres du Conseil Municipal ainsi que Madame Chantal Schott seront présents.

- **Mise à disposition de l'ancienne mairie (Ecole)**

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition de la Communauté des Communes de Brumath ce local qui pourra servir de lieu de repos pour les enfants de l'école maternelle de Donnenheim.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- la mise à disposition de l'ancienne mairie pour la Communauté des Communes de Brumath.

- **Facture du paysagiste à imputer en investissement**

Monsieur le Maire explique que la facture de Thierry MULLER paysagiste à Geispolsheim-Gare devrait passer en investissement. En effet, suite à l'aménagement de la nouvelle mairie, l'aménagement des abords de la mairie est initiale. De ce fait, M. REPP propose d'imputer la facture sur le compte 2121 Plantation d'arbres et d'arbustes d'un montant de 1 408,65 euros TTC.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- d'imputer la facture sur le compte 2121 Plantation d'arbres et d'arbustes d'un montant de 1 408,65 euros TTC.

LES CONSEILLERS :

LE MAIRE :